

Midi-Pyrénées en prospective », ou encore le projet d'agglomération Toulouse Métropole 2015, qui font apparaître le concept de « Région Métropole » pour définir le socle d'une « métropole multipolaire » susceptible de peser à l'international, tout en luttant contre les effets négatifs de cette métropolisation.

En 2005, Toulouse est identifiée par la DATAR comme un « territoire de coopération métropolitaine », soit une agglomération en pleine croissance – démographique et économique – au cœur d'un système urbain en étoile avec les villes de son espace régional proche.

Plus récemment, en 2008, la Vision stratégique de l'InterSCoT propose l'aire métropolitaine comme échelle pertinente pour un développement durable de la métropole toulousaine. En 2009, la Région mentionne également cette échelle de projet dans son schéma d'aménagement du territoire. Enfin, en 2012, une étude comparative de la DATAR sur les systèmes urbains français fait clairement apparaître les dynamiques à l'œuvre dans l'aire métropolitaine de Toulouse. Celle-ci « tient » dorénavant la comparaison avec d'autres métropoles européennes.

Depuis 2005, plusieurs dialogues entre les intercommunalités de la grande agglomération toulousaine – les agglomérations de Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Saint-Gaudens, Auch et plus récemment Carcassonne, Cahors et Rodez – se sont engagés pour construire un espace métropolitain fort, solidaire et concourir à sa reconnaissance.

Ce long processus trouve aujourd'hui une première forme de reconnaissance à travers les lois NOTRe et MAPTAM qui non seulement renforcent la place des métropoles mais permettent également, au travers des nouvelles compétences régionales, de placer le fait urbain au service d'une réelle équité territoriale que pourra traduire le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre du Territoire (SRADDET).

On le voit, l'histoire du fait urbain s'écrit sans que l'on sache si c'est la mise en place d'une gouvernance propre qui définit l'espace métropolitain, ou si c'est la construction de cet espace par les hommes, les entreprises... qui appelle une organisation spécifique. ■

# Comment représenter le fait urbain ?

Sylvain ALASSET  
Vincent ANCE  
Yoan THYSSIER

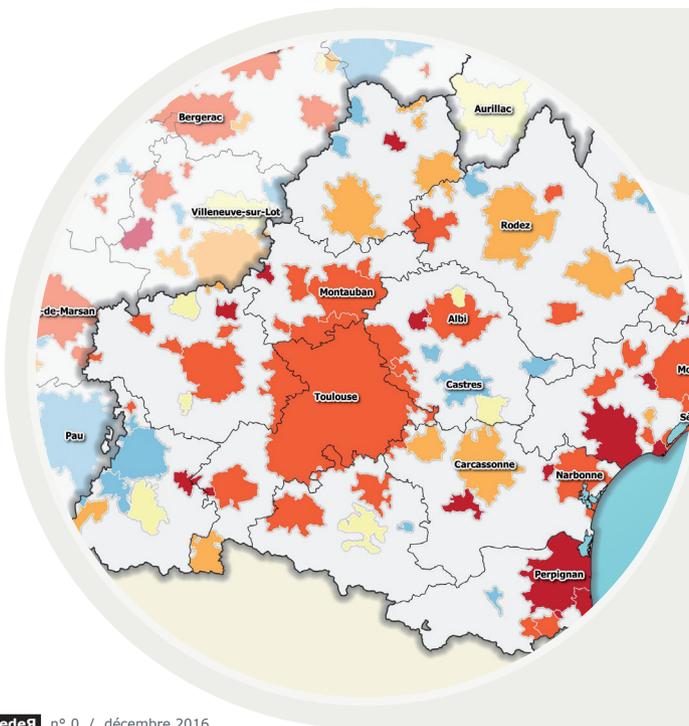
Outre une concentration des populations, le processus de métropolisation se définit communément par un certain niveau d'accumulation, dans de grandes agglomérations, des fonctions tertiaires supérieures et des activités économiques, politiques, culturelles grâce auxquelles ces villes exercent une forte influence sur différents territoires à plus ou moins grande échelle. Du point de vue du fonctionnement des territoires, la métropolisation pose ainsi la question de l'élargissement de ces dynamiques d'entraînement à des espaces plus vastes qu'avant. Dans le sillage des grandes métropoles, des « grappes » de territoires dessinent ainsi les contours géographiques d'une « nouvelle » métropolisation.

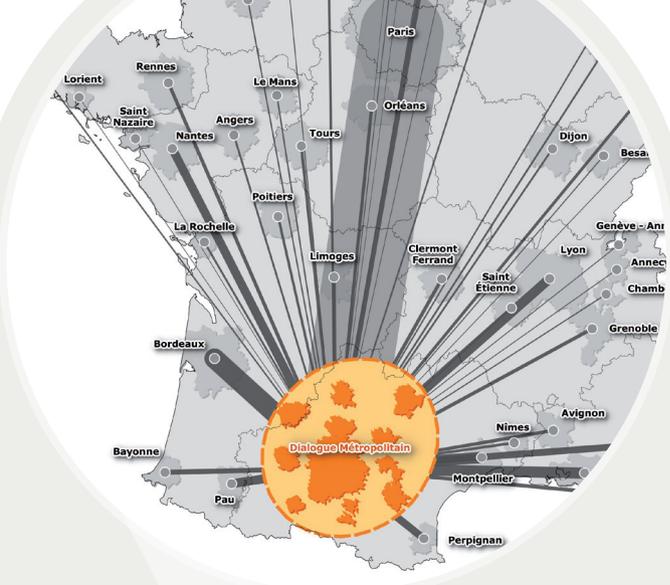
Cette évolution vers l'émergence de « systèmes urbains locaux » s'accompagne d'un renouvellement des approches territoriales. Les analyses font désormais plus de place aux approches par « flux », aux « relations » et aux « échanges » entre territoires. Les outils graphiques et les formes de représentation s'inscrivent dans cette tendance, comme en attestent les illustrations suivantes qui donnent à voir les mouvements migratoires au sein des territoires et entre eux. Ces données de flux renseignent sur les déplacements des personnes dans le cadre de leurs parcours résidentiels.

## Carte choroplèthe

Ici, le fait métropolitain est approché au moyen du solde migratoire apparent. Le niveau d'attractivité des territoires régionaux est ainsi mis en évidence et peut être comparé. Quelles sont les aires urbaines qui gagnent des habitants du fait de leur seule attractivité ? Celles qui en perdent ? À quel rythme ? Quelles dynamiques territoriales autour des métropoles ?

Cette carte montre l'attractivité, d'une part des aires urbaines de façade languedocienne et, d'autre part, du système urbain de Toulouse et de ses agglomérations moyennes proches (Albi, Montauban, etc.). À l'inverse, apparaissent, comme Castres par exemple, des aires dont l'attractivité décline.





**Cartes en « oursin »**

La carte en « oursin » renseigne sur l'intensité des échanges entre territoires. Avec quelles aires urbaines le système urbain toulousain échange le plus ? Avec lesquelles est-il bénéficiaire / déficitaire ? Elle montre qu'en dehors des grandes aires de la moitié sud de la France, les flux résidentiels du système urbain de Toulouse et de ses villes moyennes se font principalement avec l'aire urbaine de Paris.

**La carte en « réseaux »**

La carte en « réseaux » délimite, par affinité, des « communautés » qui dépendent directement des volumes de flux qu'échangent entre eux les territoires qui les composent. Quels sont les flux structurants et préférentiels à l'intérieur du réseau de territoire ? Jusqu'où s'étire-t-il ?

Cette représentation permet alors de caractériser deux grands ensembles d'aires urbaines à l'échelle de l'Occitanie, le premier étant articulé autour de l'aire de Montpellier et le second autour de celles de Toulouse, Bordeaux et Poitiers. Ce qui permet de disposer d'une lecture synthétique des flux résidentiels. Ces deux types de représentation, en « oursin » et en « réseaux », permettent de mettre davantage en évidence l'étendue géographique des relations entre différentes entités territoriales.

**Graphique en « briques »**

Dans cette approche, c'est la dynamique de construction des réseaux de territoires qui est mise en avant. Combien d'aires urbaines composent le système territorial ? Quelles sont les étapes de construction de ce réseau ? Sont-elles plus ou moins rapides que celles des autres réseaux ? Des « sous-systèmes » se constituent-ils à l'intérieur des réseaux ? Par exemple, dans le cas comprenant l'aire urbaine de Toulouse, 37 aires vont être concernées. Leur mise en réseau va se faire, en quatre temps, à partir de trois polarités qui émergent successivement : Toulouse puis Bordeaux et enfin, Poitiers. Le processus concerne davantage d'aires urbaines que dans les ensembles articulés autour de Montpellier par exemple.

